

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/1321
24 mars 1958

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE MMES PAULINE MATCHUENKAM ET JUSTINE MENOUEBOU
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

PETITION

A Monsieur le Président de la 4e Commission de l'Assemblée générale
des Nations Unies à New York (U.S.A.)

Monsieur,

Depuis le 21 novembre que notre mari a quitté le village à la suite de la repression sauvage instaurée au Kameroun oriental par les colonialistes français, nous ne savons jusqu'ici où il se trouve. Après la fuite de celui-ci, les colonialistes ravagent le domicile chaque nuit sans nous spécifier aucun mandat d'arrêt ou de perquisition. Les neuf enfants qu'il nous a laissé sont actuellement dans un état d'abandon et nous sommes incapables de les entretenir à son absence. Ces troubles qui ont motivé la disparition de notre mari sont dues au mépris du prétendu gouvernement kamerounais que les valets et les impérialistes français ont constituer et qui nous a coûté la perte des milliers d'âmes. Tous les Kamerunais, hommes et femmes sont contre l'envoi d'une mission de visite au Kameroun comme celle qui fut envoyée en 1955 et qui rédigea un rapport au Conseil de tutelle qui encouragea le gouvernement Mesmer et Mbida Marie à continuer la tuerie dans notre pays. Dans plusieurs villages de la région Bamiléké, seules les femmes sont actuellement propriétaires des villages et certaines femmes abandonnées par leur époux sont maintenant dans un état désespéré. Rappelant les tristes événements de Mai 1955, nous faisons connaître aux Nations-Unies que depuis la nomination de Mbida comme premier ministre la repression va croissante dans notre pays. La loi d'amnistie que les Kamerunais avaient sollicité pour les faits découlant des événements de 1955 et de décembre 1956 avait été négligée et piétinée par les colonialistes.

Demandons aux Nations -Unies de rétablir le calme dans notre pays, de proclamer l'Unification et l'Indépendance du Kameroun seul remède pouvant calmer la tuerie dans notre pays.

Dans l'espoir de retrouver le Kameroun Unifié et indépendant, veuillez agréer, messieurs les membres des Nations-Unies, l'hommage de notre très haute considération.

Fait à Balessing, le 21-1-1958

Mencuébou Justine

(paraphe)

Matchuenkam Pauline

(paraphe)
